## Affaire SINGER

PLAINTE avec constitution de partie civile pour empoisonnement par des sels de cuivre Ferme de Niederwyhl, à Bourbach le Haut, en Alsace

## Point PRESSE du Jeudi 25 février 2016

Cabinet Michel Ledoux et associés 10 rue Portalis, 2º étage, PARIS 75008

Avec

Hubert SEILLAN, Docteur d'État en droit, Avocat ; André PICOT, Toxicochimiste, Directeur de Recherche honoraire du CNRS ; Jean-François NARBONNE, Professeur de Toxicologie (Bordeaux 1) et Anne-Marie SINGER, victime

## COMMUNIQUÉ

Le 25 février à 18 heures

Les faits sont connus: 850 moutons sont morts, les sols sont stériles et les 3 habitants de la ferme ont été intoxiqués par des sels de cuivre. Les 2 survivants sont malades et sans ressource. Il est question d'un acte intentionnel d'empoisonnement. La procédure pénale en cours depuis 2002 n'a pas permis aux victimes d'obtenir une réponse satisfaisante à aucune de leurs demandes.

Les expertises multiples se sont montrées contradictoires, dont certaines médicolégales avec des arguments délibérément fallacieux.

Aujourd'hui nous constatons que deux approches diamétralement opposées sont proposées au juge d'instruction : celle des spécialistes en toxicologie et celle des médecins légistes. Les premiers concluent à l'existence d'un lien de causalité indiscutable, alors que les seconds se refusent à l'admettre. Face à cette controverse, qui appellerait en d'autres lieux une conférence de consensus (comme cela se pratique dans les hôpitaux ou les laboratoires de recherche), le Juge d'Instruction n'a pas procédé à cette démarche. En l'état actuel, la question est posée de la capacité des tribunaux judiciaires à traiter des dossiers de ce type et plus particulièrement des juridictions pénales.

Madame Singer a alors décidé de saisir les Conseils Départementaux de l'Ordre des Médecins du Bas-Rhin et des Bouches du Rhône, afin de leur demander si les bonnes pratiques et les règles de déontologie des expertises médico-légales ont bien été respectées.

En conclusion de ce point de presse, il est apparu à tous, scientifiques, juristes et journalistes, que les carences de l'État et de ses services sont nombreuses dans ce dossier.

André PICOT

1 But

Jean-François NARBONNE

Hubert SEILLAN Anne-Marie SINGER

Contact : Ahne Marie SINGER, Tél. : 03 89 38 86 26 – am.singer@orange.fr